



Charte du Parent du Jeune Joueur de Rugby

Les parents ont pour rôle de contribuer à la formation et à l'épanouissement de l'enfant dans le cadre du projet du club et de l'école de rugby. Ils ont ainsi des droits et des devoirs qui ressortent de la présente charte.

1. Les parents doivent connaître et respecter la présente charte du parent et le règlement intérieur du club téléchargeables sur le site du club. Ils doivent faire respecter à leur enfant la Charte du Jeune joueur de rugby téléchargeable sur le site du club.
2. Les parents ont droit à un bon accueil, à une pratique « en sécurité », une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, à une information sur les activités, les comportements, les progrès de leur enfant.
3. Les parents doivent considérer l'Ecole de rugby comme un lieu de formation et d'éducation. Ils doivent aider leur enfant à accepter les contraintes du groupe et de la vie en société. Ils ont le droit de faire des propositions constructives dans le respect des bénévoles du club. Ils sont les bienvenus si ils souhaitent s'investir et devenir eux-mêmes bénévoles du club, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables du club.
4. Les parents doivent rendre le dossier d'inscription complet dans les délais convenus par les responsables du club. Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants ayant remis un dossier complet seront admis à l'entraînement après la date convenue pour la remise des dossiers.
5. Les parents doivent veiller à l'assiduité de leur enfant et à la ponctualité tant pour le début des activités que pour les départs et les retours. Ils doivent également accompagner et revenir chercher leur enfant au club-house à l'intérieur du Parc des Sports en veillant à sa prise en charge par un éducateur ; le parking n'est pas un lieu d'attente ni de dépose pour les enfants de moins de 12 ans.
6. Les parents doivent prévenir le coach en cas d'absence de leur enfant ainsi que pour tout retard. Ils doivent répondre aux invitations émises par le référent de la catégorie de leur enfant pour les manifestations organisées le week-end ou les compétitions départementales, régionales et nationales dans lesquelles est inscrit le club.
7. Les parents présents sur le bord du terrain ne doivent pas intervenir et interférer avec la séance en cours. Ils peuvent échanger avec les éducateurs avant ou après l'entraînement dans le respect de l'engagement des bénévoles du club. Si vous avez des vellétés d'éducateur, vous êtes les bienvenus dans l'équipe d'encadrement.
8. Les parents sont invités à venir encourager leur enfant, mais doivent garder en tête que, lors des matchs, ils participent à l'image du club et doivent à ce titre, être des supporters exemplaires et respecter les enfants de toutes les équipes, l'arbitre, les éducateurs et l'environnement.